



ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

27 juillet

En 1656, «On s'assembla à Saint-Lazare pour quelques nécessités de la Compagnie, écrit Mathurine Guérin : Monsieur Vincent, Monsieur Portail, Mademoiselle Le Gras et quatre ou cinq Sœurs. Il s'agissait de savoir si l'on devait ou non garder une Sœur dans la Compagnie. Après le débat, Monsieur Vincent dit en conclusion : *“Il faut que les Supérieurs tiennent ferme aux choses de Dieu. Tout ainsi que la boussole d'un navire qui est agité par les vents ne laisse pas de le conduire, de même les Supérieurs, quoiqu'agités du vent de diverses opinions, ne doivent pas laisser de conduire les choses selon que Dieu leur inspire”*.

En 1662, de Paris, M. Alméras, premier successeur de saint Vincent, adresse à la Compagnie une circulaire où, d'abord, il exprime sa joie de l'unanimité avec laquelle toutes les maisons sont d'avis de *placer d'une manière spéciale la Mission sous la protection de la très sainte Vierge* ; puis le Supérieur général fait une sorte de traité, court mais riche, de ce que doit être la dévotion des fils de Monsieur Vincent envers la Reine du ciel. Et il formule, dans les termes suivants, la résolution qui est la conclusion pratique de cette lettre : *«Renouveler tous les ans, au jour de sa glorieuse Assomption, une oblation commune de nos cœurs, pleins de révérence, de vénération et de confiance envers sa bonté maternelle, pour être trouvés dignes d'être présentés par elle à son Fils Notre-Seigneur, comme des victimes entièrement consacrées à l'amour de Dieu et du prochain.»* A la circulaire est joint le texte de l'acte de consécration que, depuis trois siècles, l'on répète le 15 août dans toutes les maisons de la Mission¹.

En 1753, Monsieur Edme Perriquet, prêtre de la Mission, procureur des Dames de la Charité de la paroisse *Saint-Nicolas de Dijon* signe avec Mère Madeleine Lemaître et les officières le contrat d'établissement de deux Sœurs pour *les malades de la paroisse*. Celles-ci partent de Paris en septembre. (C)

En 1786, l'Archevêque de Tours, assisté du procureur des administrateurs de *l'hôpital général de Tours*, demande douze Sœurs pour soigner les *pauvres malades, infirmes, vieillards, épileptiques* accueillis à l'Hôpital général de sa ville et pour *éduquer les orphelins et leur apprendre à travailler*. Le contrat est signé ce jour par Mère Dubois et les trois Sœurs officières. Dès le mois de septembre, les *douze Sœurs* arrivent à Tours, avec Sœur Alliot comme Sœur Servante. Deux mois plus tard, *cinq autres Sœurs* viendront les rejoindre. (C)

En 1794, chute de *Robespierre* qui marque la fin de la *terreur* en France.

En 1861, 1867 et 1914, à Paris, ouverture des 21^e, 22^e et 27^e *Assemblées générales*. Mention plus détaillée en sera faite dans les jours prochains².

En 1918, à *Ourmiah*, Archad Homayoun, chef musulman que *Mgr Sontag* a sauvé et hébergé, entre dans la chambre du Délégué apostolique et lui déclare qu'il va le faire fusiller. *Mgr Sontag* était alors en prière : car les Kurdes qui constituent l'avant-garde de l'armée turque, sont entrés dans la ville et l'évêque ne se fait aucune illusion sur les événements qui doivent suivre. En sortant, il aperçoit sur le seuil de sa porte, des femmes agenouillées qui pleurent ; il s'arrête, ôte sa croix pectorale et la donne à l'une d'elles ; puis, calme, il suit ses bourreaux. Dans la cour de l'église, deux coups de feu abattent le Délégué apostolique... De cette noble victime il sera plus longuement parlé au jour anniversaire de son sacre. Au moment où *Mgr Sontag* était assassiné, et à quelques mètres de distance, *M. Nathanaël Dinkha*, prêtre de la Mission, est haché à coups de sabre. Deux autres lazaristes, MM. *Miraziz* et *L'Hôtelier*, et des milliers de chrétiens vont être ainsi victimes de la fureur des Kurdes³.

En 1830, à Paris, les journées révolutionnaires obligent à la prudence : *trois jeunes Chinois* venus à la Maison-Mère en vue de la prêtrise doivent reprendre le bateau pour leur pays.

En 1918, à *Ourmiah*, en Perse, *Mgr. Sontag*, délégué apostolique, est tué de deux balles et un autre Lazariste haché en morceaux. Deux autres et des milliers de chrétiens seront aussi massacrés par la suite.

En 1947, à Rome, le Souverain Pontife, *Pie XII*, inscrit la bienheureuse *Catherine Labouré* au catalogue des saintes et décide que, dans l'Église universelle, son souvenir sera vénéré chaque année, le 28 novembre, le lendemain des apparitions. Le T.H. Père Slaterry, la T.H. Mère, le cardinal Suhard et des pèlerins venus de partout assistent à l'inoubliable cérémonie⁴.

1) *Circulaires*, t. I, pp. 53-57.

2) *Rosset : Vie de M. Etienne*, pp. 438 et 491 ; *Annales*, t. 79, pp. 493-499.

3) *Coste : La Congrégation de la Mission*, p. 199 ; *Annales*, t. 84, pp. 828-837.

4) *Annales*, t. 112-113, pp. 30-41.

